



Index Egalité Femme-Homme

	LGM	LGM Ingénierie	ARELIS
	75/100	92/100	83/100
Ecart de rémunération	35/40	37/40	33/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions pour les sociétés de plus de 250 salariés)	10/20	35/35	35/35
Ecart de taux de promotions	15/15	-	-
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15	15/15	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10	5/10	0/10



Index Égalité Femme-Homme

Nos axes de progressions pour LGM :

Écart de rémunération (35/40)

- Mise en place d'un module de sensibilisation sur les biais et stéréotypes
- Attention particulière portée lors des revues de personnel sur l'évolution et la carrière afin d'éviter les biais en faveur d'un sexe .

Écart de taux d'augmentations individuelles (10/20)

- Mise en place dans le cadre de la campagne de révision salariale de critères objectifs et transparents pour l'attribution des augmentations.
- Analyse de la campagne de revalorisation salariale afin de permettre un contrôle de l'attribution des augmentations et d'éviter des biais en faveur d'un sexe.

Dix plus hautes rémunérations (0/10)

- Continuité et renforcement des revues de personnel afin d'accompagner les salariés dans leur montée en compétence pour accroître la diversité dans les postes à hautes responsabilités.